



# POUR UNE ALLOCATION SOCIALE UNIQUE

Dépenses sociales,  
Fondation Concorde.  
Philippe Ansel

## **Pour une allocation sociale unique et transparente**

### **L'enjeu budgétaire du retour à l'emploi**

Les entreprises françaises sont confrontées à un blocage de l'offre de travail. Elles connaissent les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2007 lorsque le chômage se situait à 7% et le nombre de travailleurs détachés a augmenté de 46% en 2017 à 516 000, pour faire face aux besoins des entreprises.

Pourtant, on a tout essayé :

- Le SMIC le plus élevé de l'OCDE en proportion du salaire médian pour rendre le travail attractif ;
- Une compensation des employeurs par des allègements massifs de charge sur les bas salaires ;
- Une prime d'activité pour bonifier le salaire.

Nous estimons que ce blocage de l'offre de travail résulte du foisonnement et de la complexité des aides sociales qui, du fait de leur conditionnement par des plafonds de ressources, dans certains cas dissuadent la reprise d'activité (il n'y a parfois aucun gain supplémentaire résultant de l'activité !) et plus globalement, génèrent une grande incertitude quant à la réalité du bénéfice du retour à l'emploi.

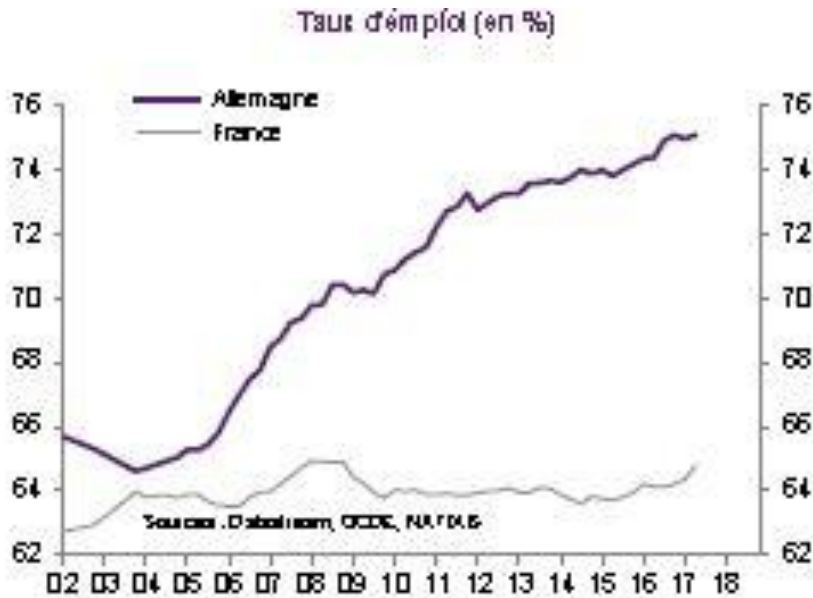
La Fondation Concorde propose une refonte complète de ce système via la mise en place d'une allocation sociale unique, transparente via un barème simplifié pour afficher clairement le montant de l'allocation en fonction du revenu d'activité et de la situation familiale, en particulier pour :

- Lever les incertitudes sur le risque d'une reprise d'activité pour les allocataires en indiquant clairement le solde entre les gains et les pertes de prestations sociales ;
- Faire la lumière pour les décideurs publics et les parlementaires quant aux conséquences de leur choix et ainsi mettre immédiatement en évidence les effets pervers, les trappes à inactivité.

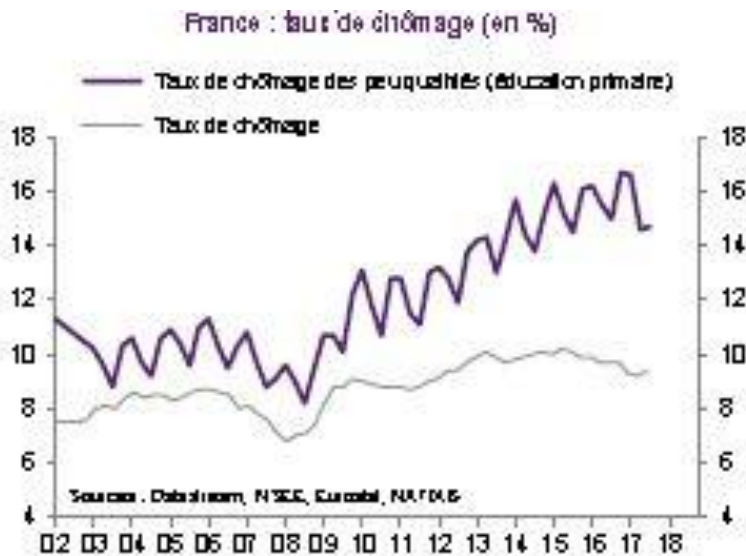
Le retour à l'emploi représente un enjeu budgétaire majeur. En effet, le retour à l'activité au SMIC d'une personne seule permet une économie de 7 176 € par an (598 € par mois avec une économie de 756€ de RSA et d'aides au logement mais dépense de 158 € de prime d'activité) et entraîne de surcroît au niveau du SMIC un PIB supplémentaire annuel de 40 000 € générant 45 % des ressources fiscales et sociales, soit 18 000 €.

***L'enjeu de recettes supplémentaires pour le budget du retour à l'emploi s'avère plus de deux fois supérieur à l'enjeu d'économie.***

**Peut-on attribuer les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises au seul manque de qualification ?** Les réformes de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation permettront-elles de faire remonter le taux d'emploi au niveau de l'Allemagne ?



Il y a en effet un écart de 10 points entre le taux d'emploi allemand et le taux d'emploi français. Il y a en particulier une incapacité française à ramener les peu qualifiés dans l'emploi :



Ce n'est pourtant pas faute d'essayer en multipliant les dispositifs. Tout d'abord, en fixant un salaire minimum au niveau le plus élevé de l'OCDE en termes de % du salaire médian pour rendre le travail attractif :

**Salaires minimum (en % du salaire médian)**

Pays	2015
Etats-Unis	35,8 %
Royaume-Uni	48,7 %
Allemagne	47,8 %
France	62,3 %

Source : OCDE

Pour compenser ce coût du travail peu qualifié élevé, non compétitif, les gouvernements qui se sont succédés n'ont cessé d'alléger massivement les charges sociales sur les bas salaires. Avec la transformation du CICE en allègement de charge, le travail au niveau du SMIC sera presque totalement exonéré de charges sociales. Cela se traduit en fait par un transfert massif de ressources financières du travail qualifié vers le travail peu qualifié qui engendre de graves conséquences en termes de compétitivité (3 ingénieurs en Allemagne pour le coût de 2 ingénieurs en France) et qui spécialise notre économie sur le bas de gamme !

Pourtant, comme cet effort financier s'avère insuffisant pour intégrer les populations peu qualifiées dans le monde du travail, nous avons institué de surcroît une prime d'activité pour bonifier le salaire et inciter au travail. 2,6 millions de personnes touchent ainsi en moyenne 158 € par mois en plus de leur salaire. Un célibataire peut y être éligible s'il gagne en dessous de 1 500€ et un couple en dessous de 2 200€. Implicitement, cela signifie que l'on estime que les salaires inférieurs à ces niveaux ne sont pas assez attractifs pour inciter au travail.

En résumé, nous superposons :

- Le SMIC le plus élevé de l'OCDE en proportion du salaire médian ;
- Une compensation des employeurs par des allègements massifs de charge sur les bas salaires ;
- Une prime d'activité pour bonifier le salaire.

Or, ce dispositif unique au sein de l'OCDE ne suffisant pas, on évoque à nouveau une augmentation de la prime d'activité... Nous estimons qu'il faut acter l'incapacité de cette politique à inciter au travail. **Le fait que les entreprises connaissent les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2007 lorsque le chômage se situait à 7% et que le nombre de travailleurs détachés ait augmenté de 46% en 2017 à 516 000 montre que nous sommes confrontés à un blocage de l'offre de travail.**

**Il faut donc investiguer l'autre versant du problème, à savoir les effets pervers des prestations sociales sur la reprise d'activité.**

Il existe 4 grandes catégories de prestations, directes ou indirectes :

- **Enfance et jeunesse**
  - Les allocations familiales – l’allocation de soutien familial
  - L’allocation de rentrée scolaire
  - Le complément familial (Cf)
  - L’allocation d’éducation de l’enfant handicapé
  - L’assurance vieillesse du parent au foyer
  - La carte Enfant Famille
  - La carte familles nombreuses
- **Petite enfance**
  - La prestation d’accueil du jeune enfant (Paje)
  - L’allocation journalière de présence parentale (Ajpp)
- **Logement et cadre de vie**
  - Les aides au logement
  - La prime de déménagement
  - Le prêt à l’amélioration de l’habitat
  - L’action sociale en faveur des familles
- **Solidarité**
  - Le revenu de solidarité (RSA)

D’autres prestations non comptabilisées dans le budget alloué par les CAF existent : comme le chèque énergie, l’accès à des épiceries solidaires, des réductions et des gratuités diverses le plus souvent prises en charge par une collectivité. Par exemple, la gratuité du pass Navigo en Ile-de-France pour le transport, les tarifs cantines,... Il faut y ajouter les aides financières discrétionnaires des CAF ou des bureaux d’aide sociale des collectivités.

Ces prestations sont, pour la plupart d’entre elles, conditionnées par un plafond de ressources. Tout revenu généré par le travail risque ainsi d’occasionner une perte de prestations. **Le système étant tellement complexe avec des plafonds différents, il est extrêmement difficile de savoir ce qu’on risque de perdre, sinon par l’expérience qui peut s’avérer négative.**

Ainsi, dans l’étude de la DREES de septembre 2017 « *Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes* », constate-t-on l’impact incertain et parfois peu motivant d’une reprise d’activité.

**Pour un célibataire : calcul intégrant prime d’activité, allocations logement, RSA et revenu d’activité**

<b>Revenu d’activité</b>	<b>Taux de prélèvement pour 1€ de revenu d’activité supplémentaire découlant de l’ajustement des aides</b>
< 0,4 SMIC net	38 %
≈ 0,4 SMIC net	100 %
De 0,4 à 1,35 SMIC	73 % à 38 %
>1,35 SMIC	20 % à 10 %

Dans certains cas, une reprise d'activité n'apporte aucun revenu supplémentaire ou ne permet pas de couvrir les dépenses engendrées par le travail (transport, vêtements, garde d'enfant, repas). En outre, ces calculs n'intègrent pas l'ensemble des prestations comme les prestations locales ou les gratuités et bien sûr le travail non déclaré, et ne prennent pas en compte les interactions avec l'assurance chômage.

Ce qui frappe dans cette étude réalisée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, c'est la difficulté à aborder la complexité du sujet et l'obligation de recourir à des cas types, à des hypothèses simplificatrices et la nécessité de renoncer à intégrer la totalité des aides dans l'évaluation. En effet, le rapport précise que *« l'aide sociale en France s'organise autour de plusieurs prestations dont les conditions d'accès, les montants et les assiettes de ressources diffèrent fortement. Leur articulation est cependant complexe, et l'accès à certaines aides peut affecter le droit à d'autres prestations. Cela implique que, dans certains cas, le montant total perçu au titre des prestations sociales n'est pas la simple somme de chaque montant d'aide pris isolément »*.

**Si des économistes spécialisés éprouvent des difficultés à calculer les prestations en fonction des situations, comment peut y parvenir un allocataire ???...**

**Nous estimons que cette complexité et cette incertitude constituent un obstacle majeur à la reprise d'activité bien plus que le montant des aides.**

Au vu de ce risque, de l'incertitude sur les gains et les pertes, des délais de latence pour obtenir le bénéfice d'une prestation et de la complexité des dossiers à renseigner, on comprend l'attitude d'expectative des allocataires vis-à-vis d'une reprise d'activité, bien plus que le montant de ces aides.

Plus globalement, le système que nous avons construit, constitue un véritable piège à inactivité, à bas salaire, à basses qualifications qui tire notre économie vers le bas au moment où elle devrait s'emparer des nouvelles technologies et monter en gamme. En effet, personne n'a intérêt à progresser ni du côté chômeur, ni du côté salarié, ni du côté employeur. Travailler, progresser, c'est risquer de se voir supprimer une prestation sociale ou une autre. Du côté employeur, employer des personnes faiblement qualifiées, c'est être assuré d'exonération de charges sociales importantes, presque totales au niveau du SMIC. Employer des personnes qualifiées, monter en gamme, c'est devoir supporter des charges sociales importantes qui croissent plus que proportionnellement, avec un taux plein et élevé de charges sociales au-dessus de 2,5 SMIC. Ce barème dissuade la montée en qualification et en salaire. A la clé, le constat de la panne de l'ascenseur social.

**La Fondation Concorde propose une refonte complète de ce système via la mise en place d'une allocation sociale unique, transparente.**

La Fondation Concorde propose une démarche de simplification et de transparence via un regroupement de l'ensemble des prestations sociales octroyées par la CAF, l'Etat, les collectivités locales, y compris les chèques énergie, chèques solidarité, eau, gratuité transport, ... Les gratuités octroyées par les collectivités locales devront être strictement délimitées et devront être renseignées dans le RNCPS qui sera transformé en passeport social.

Ce répertoire géré par la Direction de la sécurité sociale a été créé par la loi du 21 décembre 2006 et vise à regrouper pour les assurés, identifiés par leur numéro de sécurité sociale (NIR), leur adresse, leurs affiliations à un régime obligatoire et les types de prestations servies. Il est ouvert à plus de 1000 organismes dont les organismes des régimes de base obligatoires (famille, maladie, accident du travail et vieillesse), des régimes complémentaires obligatoires de retraite, des caisses de congés payés et les régimes de prestations chômage.

Cette prestation unique sera linéarisée pour éviter les effets de seuil et le montant de l'allocation globale découlera d'un système de points caractérisant la situation économique et sociale de l'allocataire. La valeur du point sera votée chaque année au parlement dans le cadre du budget.

Un barème simplifié sera publié pour afficher clairement le montant de l'allocation en fonction du revenu d'activité :

Revenu d'activité	Situation maritale	Enfants à charge	Logement public/privé	Handicap	...
100					
150					
200					
250					
...					
...					
...					
...					
1500					

Ce barème simplifié permettra de :

- Lever les incertitudes sur le risque d'une reprise d'activité pour les allocataires en indiquant clairement le solde entre les gains et les pertes de prestations sociales ;
- Faire la lumière pour les décideurs publics et les parlementaires quant aux conséquences de leur choix et ainsi mettre immédiatement en évidence les effets pervers, les trappes à inactivité ;
- **Simplifier la gestion de ces aides par les services d'assistance sociale et de délivrer les entreprises de tâches redistributives qui ne correspondent pas à leurs missions et donc de réduire fortement les coûts de gestion de ces aides ;**

- De mettre un terme aux réelles ou supposées injustices sociales découlant du bénéfice de ces aides.

Le gouvernement n'a pas pris conscience de ce blocage de l'offre de travail, de la progression sociale et de la progression économique des entreprises. Au contraire même, il ajoute un nouveau seuil social avec l'exonération de la taxe d'habitation et exonère davantage les charges sociales sur les bas salaires. Il risque ainsi de renforcer un système en échec depuis deux décennies.

### **L'importance de l'enjeu budgétaire**

Le retour à l'activité au SMIC dans le secteur marchand d'une personne célibataire permet d'économiser 598€ par mois (économie de 756€ de RSA et d'aides au logement mais dépense de 158€ de prime d'activité), soit une économie de 7 176€ par an.

Ce retour à l'activité dans un contexte de tension sur l'offre de travail génère au niveau du SMIC un PIB supplémentaire annuel de 40 000 € (80 000€ de PIB en moyenne par travailleur) lequel génère 45% de ressources fiscales et sociales, soit un montant annuel de 18 000 €. **L'enjeu de recettes supplémentaires pour le budget du retour à l'emploi s'avère 2,5 fois supérieur à l'enjeu d'économie.**

100 000 personnes qui reviendraient à l'emploi permettraient d'économiser 0,7 milliard € de prestations sociales et d'engranger 1,8 milliard d'euros de recettes supplémentaires, au total 2,5 milliards €. **Un retour à l'emploi de 270 000 personnes correspondant à une augmentation de 1 point du taux d'activité représenterait un gain budgétaire de 6,7 milliards d'euros.**

La Fondation Concorde estime que sa proposition d'allocation sociale unique y contribuerait grandement.